

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 24
Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 25
Nombre de représentés : 07
Nombre de votants : 32

OBJET

Affaire n° 2025-177

**BUDGET PRINCIPAL
DÉCISION MODIFICATIVE N° 2
POUR L'EXERCICE 2025**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 27 octobre
2025.

- la liste des délibérations a été
affichée à la porte de la mairie et
publiée le 5 novembre 2025.

LE MAIRE

Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 4 novembre 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le mardi 4
novembre, le conseil municipal du Port s'est réuni à l'hôtel
de ville, après convocation légale sous la présidence de
M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux
6^{ème} adjoint, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic
10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M.
Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry
Hippolyte M. Jean-Max Nagès, Mme Claudette Clain
Maillot, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, Mme
Brigitte Cadet, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois,
Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, Mme
Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme
Aurélien Testan et M. Sergio Erapa.

Absents représentés : M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint par
M. Guy Pernic, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe par
Mme Honorine Lavielle, Mme Mémouna Patel 7^{ème}
adjointe par M. Henry Hippolyte, M. Alain Iafar par M.
Jean-Paul Babef, Mme Garicia Latra Abélard par Mme
Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla par M. Jean-
Claude Adois et Mme Paméla Trécasce par Mme Sophie
Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Bibi-Fatima Anli
9^{ème} adjointe, à 17h16 (affaire n° 2025-169).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents excusés : Mme Annie Mourgaye.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme
Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et
Mme Patricia Fimar.

.....
.....

Affaire n° 2025-177

**BUDGET PRINCIPAL
DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR L'EXERCICE 2025**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 22 octobre 2025 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la décision modificative n° 2 du budget principal de la ville pour l'exercice 2025 dont les prévisions sont votées au niveau des chapitres budgétaires ;

Article 2 : d'arrêter l'équilibre budgétaire de la décision modificative n° 2 à 1 130 178,74 € en section de fonctionnement et à 3 445 343,18 € en section d'investissement ;

Article 3 : d'arrêter l'équilibre budgétaire après la décision modificative n° 2 à 94 340 147,91 € en section de fonctionnement et à 44 979 145,25 € en section d'investissement ;

Article 4 : d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

BUDGET PRINCIPAL DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR L'EXERCICE 2025

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur la décision modificative n° 2 (DM 2) du budget principal de la ville, pour l'exercice 2025.

■ En section de fonctionnement

Après le vote du BS, la section s'équilibrait à 93 209 969,17 €.

La décision modificative n° 2 permet d'ajuster les prévisions des différents chapitres budgétaires, dont le détail est précisé en annexe. Elle s'équilibre à hauteur de 1 130 178,74 €.

Après le vote de la décision modificative, la section s'équilibrera à 94 340 147,91 €.

■ En section d'investissement

Après le vote du BS, la section s'équilibrait à 41 533 802,57 € (restes à réaliser inclus).

La décision modificative n° 2 ajuste les dépenses et recettes au niveau des différents chapitres budgétaires. La DM 2 s'équilibre ainsi à hauteur de 3 445 343,18 €.

Après le vote de la décision modificative, la section s'équilibrera à 44 979 145,25 €.

Au regard de ces éléments, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver la décision modificative n° 2 du budget principal de la ville pour l'exercice 2025, dont les prévisions sont votées au niveau des chapitres budgétaires ;
- d'arrêter l'équilibre budgétaire de la décision modificative n° 2 à 1 130 178,74 € en section de fonctionnement, et à 3 445 343,18 € en section d'investissement ;
- d'arrêter l'équilibre budgétaire après la décision modificative n° 2 à 94 340 147,91 € en section de fonctionnement et à 44 979 145,25 € en section d'investissement ;
- d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 ANNEXE AU RAPPORT DE LECTURE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La Décision Modificative n° 2 (DM 2) s'équilibre à 1 130 178,74 € en fonctionnement. Les principaux ajustements budgétaires sont présentés ci-après :

■ Au niveau des recettes :

Recettes de fonctionnement			
Chapitre	BP+DM1+BS	DM 2	Total Budget
013 Atténuations de charges	430 000,00	28 407,14	458 407,14
70 Produits des services	1 032 355,34	6 888,55	1 039 243,89
73 Impôts et taxes	32 984 146,95		32 984 146,95
731 Fiscalité locale	21 379 589,00	157 416,00	21 537 005,00
74 Dotations et participations	17 361 184,92	495 023,25	17 856 208,17
75 Autres produits de gestion	2 036 862,24	11 091,88	2 047 954,12
76 Produits financiers	53 000,00	1 351,92	54 351,92
77 Produits spécifiques	0		0
78 Reprise sur provisions	2 232 267,15	400 000,00	2 632 267,15
Total des recettes Réelles	77 509 405,60	1 100 178,74	78 609 584,34
042 Opérations d'ordre	2 500 000,00	30 000,00	2 530 000,00
Total des recettes d'ordre	2 500 000,00	30 000,00	2 530 000,00
002 - Résultat reporté	13 200 563,57		13 200 563,57
Total des recettes de fonctionnement	93 209 969,17	1 130 178,74	94 340 147,91

Au niveau des recettes de fonctionnement, les ajustements de fin d'année portent principalement :

- aux chapitres 013 et 70, sur les écritures de compensation de la part salariale sur les chèques déjeuner (la ville effectue l'avance sur l'achat des tickets) ;
- au chapitre 731, sur le produit des impôts locaux, notamment la taxe additionnelle sur les droits de mutation ;
- au chapitre 74, sur les subventions des différents projets et dispositifs.

Concernant les reprises de provisions (chapitre 78), 400 000 € avaient été provisionnés suite à la liquidation de la SEM GEM PORT. Ce montant correspond au versement que la ville a effectué sur le compte courant d'associés.

■ Au niveau des dépenses :

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	BP+DM1+BS	DM 2	Total Budget
011 Charges à caractère général	12 566 530,20	7 000,00	12573530,2
012 Charges de personnel	45 400 000,00		45 400 000,00
65 Autres charges de gestion	18 665 977,16	1 019 226,74	19 685 203,90
66 Charges financières	1 165 000,00		1 165 000,00
67 Charges spécifiques	50000		50000
68 Dotations aux provisions	20 064,50	3 952,00	24 016,50
Total des recettes Réelles	77 867 571,86	1 030 178,74	78 897 750,60
023 Virement à la section d'investissement	11 142 397,31		11 142 397,31
042 Opérations d'ordre	4 200 000,00	100 000,00	4 300 000,00
Total des recettes d'ordre	15 342 397,31	100 000,00	15 442 397,31
Total des recettes de fonctionnement	93 209 969,17	1 130 178,74	94 340 147,91

Les principaux ajustements concernent le chapitre 65 « Autres charges de gestion » et les opérations d'ordre.

Le chapitre 65 enregistre des crédits supplémentaires, avec en particulier :

- la régularisation de l'apport en compte courant d'associé en pertes irrécouvrables de 400 K€,
- des ajustements liés aux subventions approuvées par le conseil municipal.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La DM 2 s'équilibre à 3 445 343,18 € en section d'investissement. Les principales modifications sont présentées ci-après :

■ Au niveau des recettes :

Recettes d'investissement				
Chapitre	BP+DM1+BS	Restes à réaliser	DM2	Total Budget
20 Immobilisations incorporelles	0	21,78		21,78
204 Subventions d'équipement versées	0	0		0
21 Immobilisations corporelles	0	14,68		14,68
23 Immobilisations en cours	0	196,66		196,66
27 Autres immobilisations	1 600 000,00	0		1 600 000,00

Total des dépenses d'équipement	1 600 000,00	233,12	0,00	1 600 233,12
10 Dotations et fonds divers	1 675 056,08	0		1 675 056,08
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	878 155,94	0		878 155,94
13 Subventions d'investissement	5 223 247,16	4 833 624,95	361 444,93	10 418 317,04
16 Emprunts et dettes assimilées	5 000 000,00	0		5 000 000,00
024 Produits de cessions	2 000 000,00		983 898,25	2 983 898,25
Total des recettes financières	14 776 459,18	4 833 624,95	1 345 343,18	20 955 427,31
458202 Requalification de voiries - TCO 2	0	485 897,98		485 897,98
458205 Gestion Eaux pluviales 2025-2026 - TCO	50 000,00	0		50 000,00
458206 Sécurisation parcelles privées (péril imminent)	50 000,00	0		50 000,00
458207 RHI Kartié Rivière des Galets	520 000,00	0		520 000,00
Total opération pour compte de tiers	620 000,00	485 897,98		1 105 897,98
021 Virement de la section de fonctionnement	11 142 397,31	0		11 142 397,31
040 Transferts entre sections	4 200 000,00	0	100 000,00	4 300 000,00
041 Opérations patrimoniales	3 000 000,00		2 000 000,00	5 000 000,00
Total des dépenses d'ordre	18 342 397,31	0,00	2 100 000,00	20 442 397,31
Total	35 338 856,49	5 319 756,05	3 445 343,18	44 103 955,72
001 - Excédent reporté	875 189,53			875 189,53
Total des recettes d'investissement cumulées	36 214 046,02	5 319 756,05	3 445 343,18	44 979 145,25

Outre les ajustements sur les subventions reçues (chapitre 13) et les opérations sous mandat, la DM 2 est marquée par une augmentation des produits de cessions et la régularisation des ventes de LTS.

■ Au niveau des dépenses :

Les crédits affectés aux dépenses d'équipement sont ajustés à la hausse, compte tenu de l'avancement des opérations.

Dépenses d'investissement				
Chapitre	BP+DM1+BS	Restes à réaliser	DM2	Total Budget
20 Immobilisations incorporelles	1 884 651,00	1 207 515,05		3 092 166,05
204 Subventions d'équipement versées	778 789,00	611 171,57	2 000,00	1 391 960,57
21 Immobilisations corporelles	14 677 417,96	3 416 212,99	1 004 584,36	19 098 215,31
23 Immobilisations en cours	4 089 842,59	1 276 859,39		5 366 701,98
27 Autres immobilisations	1 910 000,00	0		1 910 000,00
Total des dépenses d'équipement	23 340 700,55	6 511 759,00	1 006 584,36	30 859 043,91
13 Remboursement Subventions d'investissement	800 000,00	163 107,09		963 107,09
16 Remboursement Emprunts et dettes assimilés	4 200 000,00	100,00	408 758,82	4 608 858,82
Total des dépenses financières	5 000 000,00	163 207,09	408 758,82	5 571 965,91
458102 Requalification de voiries - TCO 2	0	398 135,43		398 135,43
458105 Gestion Eaux pluviales 2025-2026 - TCO	50 000,00	0		50 000,00
458106 Sécurisation parcelles privées (péril imminent)	50 000,00	0		50 000,00
458107 RHI Kartié Rivière des Galets	520 000,00	0		520 000,00
Total Opérations pour compte de tiers	620 000,00	398 135,43		1 018 135,43
040 Transferts entre section	2 500 000,00	0	30 000,00	2 530 000,00
041 Opérations patrimoniales	3 000 000,00	0	2 000 000,00	5 000 000,00
Total des dépenses d'ordre	5 500 000,00	0,00	2 030 000,00	7 530 000,00
Total des dépenses d'investissement	34 460 700,55	7 073 101,52	3 445 343,18	44 979 145,25

OPÉRATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre entre sections concernent :

- soit une charge constatée en fonctionnement (dépense) pour financer l'investissement (recette) :
 - les amortissements des immobilisations (4,2 M€),
 - les amortissements des charges à répartir (208 K€).
- soit une recette constatée en fonctionnement pour neutraliser une dépense et la transférer en investissement :

- la neutralisation des amortissements sur les subventions d'équipement accordées (1.4 M€),
- les transferts liés aux travaux réalisés en régie (0,7 M€).

La DM 2 porte principalement sur l'ajustement des crédits pour la régularisation des opérations patrimoniales.